

### Nouvelles de Rudologia

- L'Assemblée générale de Rudologia aura lieu le 24 juin de 15h à 16h, à la Présidence de l'Université, 1 rue Claude Goudimel à Besançon.
- Une réunion de réflexion préalable à l'organisation d'un temps fort annuel destiné aux territoriaux travaillant dans la gestion des déchets aura lieu au siège du CNFPT, rue d'Anjou à Paris le 13 juin, réunissant différents professionnels et spécialistes.
- Finalisation de la recherche de partenariats financiers pour le projet Evade.

### Agenda

- Le 14 juin à Paris 5<sup>ème</sup> forum du CNR « La reprise des matériaux : comment ça peut, comment ça va, comment ça doit ..... marché ? », <http://www.cercle-recyclage.asso.fr/nouveauteagen.asp?id=421>
- Le 14 juin à Paris rencontre technique du Réseau Interdéchets du Réseau Ideal « Déchets : politiques de prévention des collectivités », contact : François Fritsch au 01 45 15 09 19 [f.fritsch@reseau-ideal.asso.fr](mailto:f.fritsch@reseau-ideal.asso.fr)
- Le 16 juin, Congrès de la FNADE à Paris « Dans l'attente de la nouvelle directive , où en est l'application des réglementation nationales déchets dans les différents pays européens ? » [http://www.fnade.com/recevoir\\_newsletter.php](http://www.fnade.com/recevoir_newsletter.php)

### Formation

- Elimination des déchets de chantier les 20 et 21 juin à Besançon à destination des ingénieurs et techniciens des organismes HLM pour le CNFPT de Franche-Comté
- Fin du cycle de formation sur les déchets pour les élèves du BEPA du Lycée Agricole de Montmorot (39)
- Soutenance des mémoires de stage des étudiants de la « Licence professionnelle gestion et traitement des déchets » de Lons le Saunier les 29 et 30 juin

### Veille juridique

- Circulaire du 17 janvier 2005 relative à la décentralisation des plans d'élimination des déchets ménagers (PEDMA). Bilan planification au 31 décembre 2004 <http://www1.environnement.gouv.fr/IMG/bo/200507/A0070037.htm>
- Arrêté du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage [www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEV0540111A](http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEV0540111A)
- Arrêté du 15 mars 2005 portant nomination au Conseil national des déchets [www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEV0540093A](http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEV0540093A)
- Circulaire du 14 avril 2005 relative à l'impact sanitaire des installations de stockage de déchets ménagers et assimilés [www1.environnement.gouv.fr/IMG/doc/Circ20050415\\_impactsanidech.doc](http://www1.environnement.gouv.fr/IMG/doc/Circ20050415_impactsanidech.doc)
- La décision de la Commission du 3 mai 2005 fixant les modalités du contrôle de la conformité dans les États membres et définissant des formats de données aux fins de la directive 2002/96/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques a été publiée au JO UE [http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l\\_119/l\\_11920050511fr00130016.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/oj/2005/l_119/l_11920050511fr00130016.pdf)
- Mise en ligne sur le site du Medd de la dernière version du décret DEEE. Les collectivités locales seront concernées au titre de leurs obligations de collecte des déchets des ménages. Elles pourront mettre en place un dispositif de collecte sélective des DEEE sur une base volontaire. Les producteurs devront ensuite reprendre les DEEE collectés par la distribution et les collectivités locales. La dépollution et le traitement seront de leur responsabilité technique et financière [www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=3215](http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=3215). Voir également la réponse du ministre à la question du député Rodolph Thomas <http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-1230QOSD.htm>
- Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable, lance une consultation des français sur la nouvelle politique déchets [http://www1.environnement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=4143](http://www1.environnement.gouv.fr/article.php3?id_article=4143)
- L'article 23 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales exonère la mise à disposition du public d'informations par un service public ou par une publication de presse, de la contribution à la collecte, la valorisation et l'élimination des "imprimés non sollicités" <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOX0300058L>

### Veille sanitaire

- Guide pour l'évaluation du risque sanitaire dans le cadre de l'étude d'impact d'une installation de stockage (Astee, février 2005) [http://www1.environnement.gouv.fr/IMG/pdf/Impact\\_sani\\_decharges-Guide\\_ASTEE-23\\_fev\\_2005.pdf](http://www1.environnement.gouv.fr/IMG/pdf/Impact_sani_decharges-Guide_ASTEE-23_fev_2005.pdf)